

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DGRI 61** Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association Lucas DOLEGA pour l'organisation de l'événement « Cérémonie de remise du Prix photographique Lucas DOLEGA - 9ème édition » vendredi 17 janvier 2020

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L. 1115-1-1 et L.2512-11,

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>ème</sup> commission ;

Délibère

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Lucas DOLEGA.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**